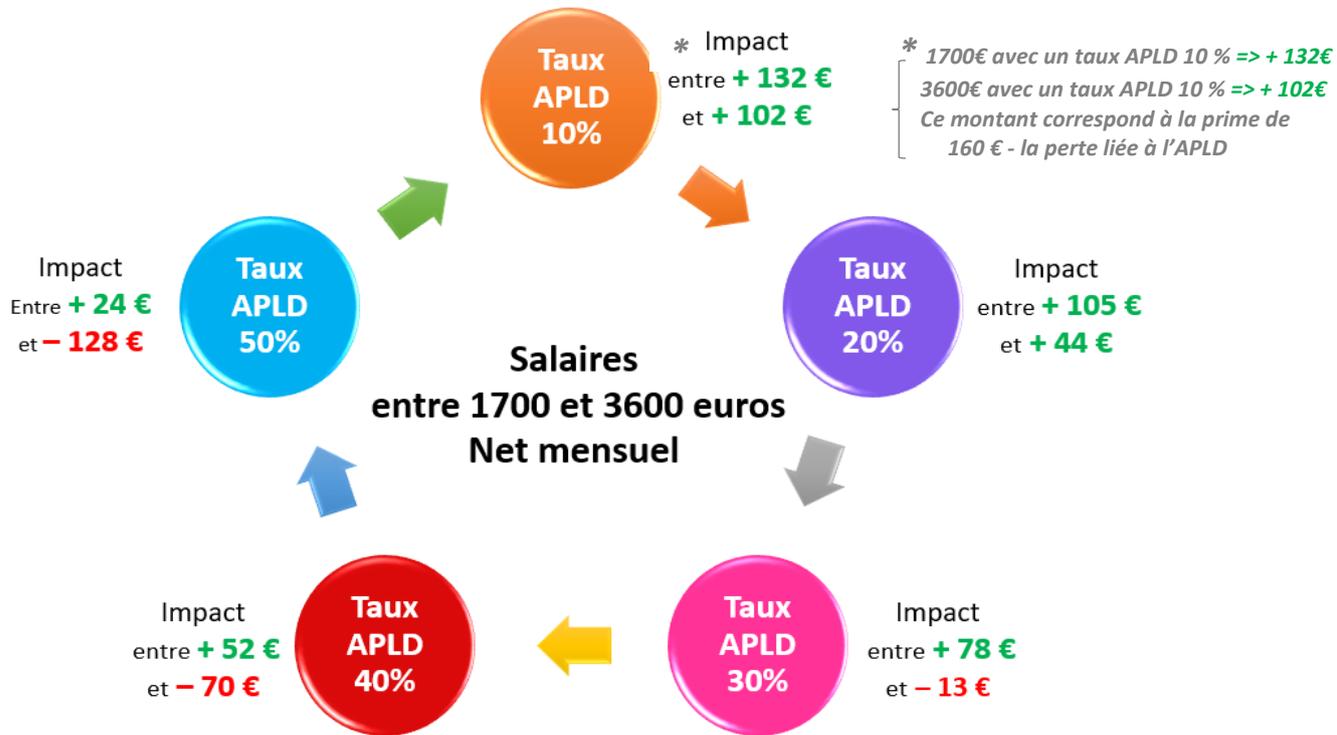




13^{ème} mois : à quoi s'attendre ?



OUI, le versement de notre PFA aura bien lieu le 15 décembre !

Cette année et en 2022 uniquement, le chômage partiel est pris en compte dans le calcul de la PFA.

Prime Compensatrice

L'accord que nous avons signé prévoit également le 15 décembre, le versement d'une prime compensatrice de **160 € net**, non imposable en 2021 et en 2022, pour environ 80% des personnels sol dont le salaire brut annuel est inférieur à 56000€.

Prime d'intéressement 2019

En moyenne **127 € net** versement le 23 décembre avec possibilité de l'épargner dans le **Plan d'Épargne Entreprise**.

Mail envoyé aux salariés demandant de choisir le mode de versement, réponse à donner avant le **15/12** via le site Natixis.

> <https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

Prime d'inflation 100 € net

100 € net quel que soit le taux d'activité pour les salariés ayant un revenu inférieur à **2000 € net**. Elle est individuelle et sera versée par l'employeur (mais les informations sont incomplètes à ce stade car en attente du décret d'application).